

DROIT AU BUT



Nous devons apprendre à respecter les biens d'autrui : qu'ils appartiennent à des individus particuliers ou à l'Etat ; qu'ils soient propriété privée ou propriété publique. Cela constitue un facteur de paix sociale et de bien-être de tous.

absolu bien sûr, mais dans les limites définies par la loi.

La propriété

Qu'est ce que la propriété ?

Pour vivre, l'homme doit satisfaire un certain nombre de besoins. Par exemple, il doit se nourrir, se loger, se déplacer, se protéger, etc. Mais pour satisfaire ces besoins, il doit posséder un certain nombre de choses. Parmi ces choses, certaines se trouvent dans la nature tandis que d'autres, il doit les produire. La satisfaction des besoins nécessite donc, dans certains cas, la disponibilité des biens. Pour utiliser ces biens selon ses besoins, l'homme a instauré la notion de propriété. Celle-ci définit le degré et la nature de la disponibilité à laquelle un individu peut prétendre sur certains biens nécessaires à son bien-être.

La propriété est un droit de jouir ou de disposer totalement, sans demander l'autorisation de qui que soit, d'une chose que l'on possède en propre.

Propriétaire, maître de son bien

Cela veut dire que le propriétaire d'un bien peut, sans devoir rendre des comptes à qui que ce soit, user de son bien, en retirer tous les bénéfices, le céder à quelqu'un d'autre en tout ou en partie et même le détruire. Prenons l'exemple d'une personne qui possède une maison ; elle peut l'utiliser comme elle le veut : l'occuper elle-même ou la louer, y loger quelqu'un gratuitement, la céder à son fils ou à sa fille ou à une autre personne

de son choix etc. Elle est donc tout à fait libre de faire de cette maison ce qu'elle veut parce qu'elle en est le propriétaire.

Chacun de nous est tenu de respecter la propriété ou le bien d'autrui. Par exemple, tu ne dois pas jouer dans une parcelle (jardin) d'autrui sans sa permission, cueillir une mangue dans un champ de quelqu'un d'autre sans son autorisation. Cela peut être qualifié de vol et condamné par la loi.

Droit absolu ? Bien sûr...

Tu es propriétaire d'un bien. Peux-tu réellement l'utiliser comme tu le veux et quand tu le veux ?

Tu peux, bien sûr, tout faire de ton bien :

- tu peux l'utiliser : c'est le droit d'usage ou l'*usus* ;
- tu peux faire de ton bien ce tu veux, même le détruire : c'est l'*abusus* ;
- tu peux tirer de son bien un bénéfice, par exemple, en le louant ou en le vendant : c'est le *fructus*.

...mais attention.

Bien que ce soit ton bien, tu ne peux pas l'utiliser d'une façon qui troublerait l'ordre public, la paix sociale ou les biens des autres. Cela signifie que tu jouis vis-à-vis de ton bien d'un droit quasi absolu, presque absolu, c'est-à-dire d'un droit qui n'est pas tout à fait total. Par exemple, le propriétaire d'une maison ne doit pas traiter le locataire de n'importe quelle manière ; il ne peut pas le faire sortir de la maison sans préavis. Le propriétaire d'un couteau n'a pas le droit de l'utiliser pour blesser quelqu'un. Cela est condamné par la loi. Droit

Tout en étant absolu, le droit de propriété reste limité dans son application notamment par la loi et par la nécessité de respecter autrui.

Il y a ce qui m'appartient, et ce qui appartient à la communauté !

On distingue, d'une part, les biens qui appartiennent aux particuliers et, d'autre part, les biens qui appartiennent à l'Etat ou aux collectivités publiques. Exemples de biens publics : bâtiments administratifs, routes, avenues, ponts, stades, fleuves, rivières, etc. Tout ce que nous avons vu jusqu'à présent concernait surtout la propriété privée : nous savons que leurs propriétaires ont le droit d'en faire ce qu'ils veulent, mais sous certaines conditions. Quant aux biens publics, ils bénéficient d'une protection particulière :

- Les biens publics sont inaliénables : personne ne peut les vendre ;
- Ils sont imprescriptibles : l'Etat ou la collectivité publique ne peuvent pas en être déposés ;
- Ils ne peuvent pas être saisis par la justice.

Herman IYELEZA

Que signifie le mot "absolu" ? Absolu signifie ce qui est sans limite, ce qui est total, complet. Que signifient les mots "usus", "abusus" et "fructus" ? A quelle langue sont-ils empruntés ? Et que signifient-ils dans cette langue d'origine ?